



# HANDBALL CLUB MALESHERBES

## CONTRAT DE MÉCÉNAT ET DE PARRAINAGE

Entre les soussignés :

L'association HANDBALL CLUB MALESHERBES,

Dont le siège social est situé à

Maison des associations - 17/19 Place du Martroi - 45330 MALESHERBES,

Déclarée à la préfecture d'Orléans le 23/11/1994 représentée par M. James ROMERO son président ci-après dénommé le parrainé

Et

La société

.....

Dont le siège social est situé à

.....

Inscrite au RCS le ...../...../..... et dont le numéro de SIRET est : .....

Représentée par son gérant / son président / son directeur général

.....

ci-après dénommé le parraineur.

Il a été convenu ce qui suit

### **Article 1 - Objet**

Le parrainé s'engage à .....  
pour (durée) .....

### **Article 2 - Durée**

Le présent contrat s'appliquera pendant la durée de l'événement visé de l'article 1.

### **Article 3 - Rémunération**

En contrepartie de cette participation, le parraineur versera la somme de

..... EUROS, le ...../...../.....

### **Article 4 - Annulation de l'événement**

En cas d'annulation visée à l'article 1, les sommes versées par le parraineur lui seront restituées dans 2 semaines.

### **Articles 5 - Obligation du parrainé**

Le parrainé devra fournir tous les documents permettant de justifier sa participation à la manifestation définie à l'article 1.

Le parrainé devra figurer, sur tous les documents ayant trait aux matchs de cette équipe (visée à l'article 1), le logo de l'entreprise.

Le parraineur fournira le fichier de son logo.

### **Article 6 - Obligation de non-concurrence et de confidentialité**

Le parrainé s'interdit de faire de la publicité pour une entreprise concurrente exerçant la même activité que le parraineur.

Le parrainé s'interdit de porter atteinte directement ou indirectement à la réputation, à l'image du parraineur.

Le parrainé s'interdit de divulguer la participation financière du parraineur.

### **Article 7 - Résiliation du contrat**

Le présent contrat sera résilié de plein droit en cas de violation par le parrainé de l'un de ses obligations.

Au préalable, le parraineur devra demander par lettre recommandée la régularisation de la situation dans un délai de 7 jours.

Les sommes versées devront être restituées immédiatement.

Fait à .....

Le ...../...../.....

En deux exemplaires

Signature des parties, précédée de la mention « lu et approuvé » :

James ROMERO  
président du HBCM

La société .....